

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sabryna Bourdon

<https://www.cadre21.org/membres/5e7d2d200ede5b5634027d44>

Date d'obtention : 2020-09-09 12:22:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette intervention vise à assurer une concertation dans les méthodes d'intervention, une rapidité d'intervention et préserver l'intégrité des jeunes impliqués.

De plus, il ne faut en aucun cas, regarder les photos dans les appareils des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Guider de manière claire et précise l'équipe école face au cas de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Préserver leur intégrité, assurer une présence empathique pour les victimes, rencontrer rapidement tous les acteurs impliqués, etc.